



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DU PAYS SOSTRANIEN

Commune : Saint-Germain-Beaupré

Pièce 4.3

Plan de zonage
Plan par commune

Plan local d'Urbanisme approuvé
au Conseil Communautaire du 16 décembre 2019

Modification N°1
approuvée au Conseil Communautaire du

PLUI du Pays Sostranien

Légende

	Limite de Commune de Communes
	Limite communale
	Surface bâtie
	Limite parcellaire
	Cours d'eau
	Surface en eau
	Délimitation de zones

Zonage

	Ufa
	Ue
	Ubb
	Ub
	Usp
	Uv
	Ua
	Uib
	Uir
	Ue
	SAU
	ZAU
	A
	Azc
	N
	Na
	Ni

Prescriptions ponctuelles

- Commerces à protéger (R 151-37 4°)
- Patrimoine bâti à protéger (L 151-19)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L 151-11 2°)

Prescriptions linéaires

- Éléments de paysage à protéger (L 151-23)
- Aspect extérieur des façades réglementé : "rues traditionnelles" (R 151-41 2°)
- Linéaire commercial à protéger (R 151-37 4°)
- Mur à protéger (L 151-19)
- Haut à protéger (L 151-23)

Prescriptions surfaciques

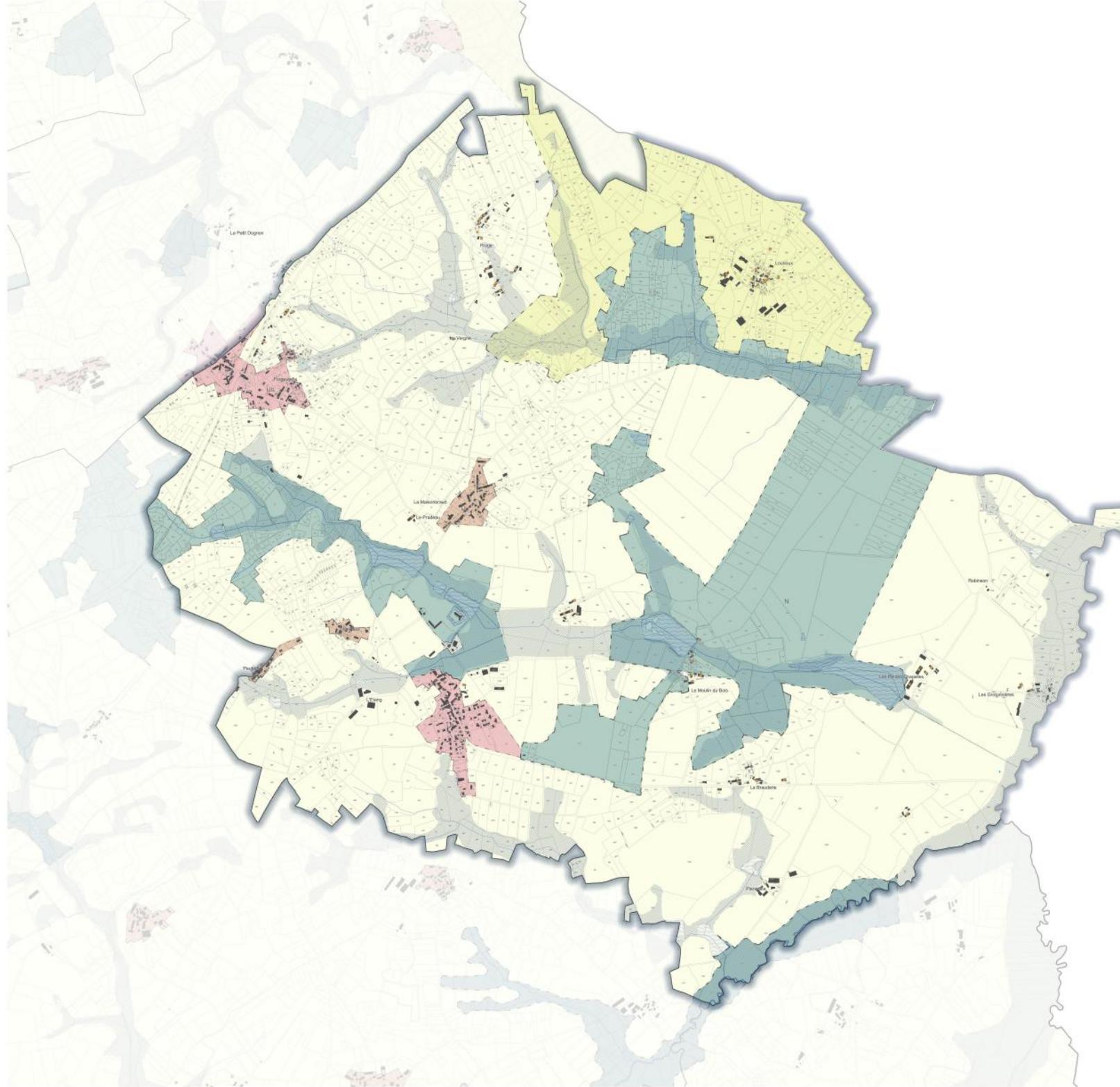
- Emplacement réservé (L 151-41)
- Orientations d'aménagement et de programmation (L 151-6)
- Trame jardin à protéger (L 151-23)
- Zone humide (L 151-23)

Informations ponctuelles

- Risque minier
- Érosion des berges
- Effondrement

Informations surfaciques

- Emprise OAP
- Emprise OAP Commerce



0 500 1 000 m

format d'impression A0 : 120cm x 84cm